



MUNICIPALITE DE GLAND

Préavis municipal no 82 relatif à la motion de Mme Muriel Favez intitulée "Pour une patinoire mobile"

Date proposée pour la séance de la commission:

- Lundi 10 mai 2010 à 19h30
Collège de Mauverney B: salle des commissions

Municipal responsable: M. Daniel Collaud

Gland, le 26 avril 2010.

Madame la présidente,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Dans sa séance du 4 février 2010, le conseil communal acceptait la prise en considération de cette motion et la transmettait à la municipalité pour étude et rapport. La teneur de la motion de Mme Muriel Favez est la suivante :

La municipalité est chargée de prévoir l'installation et la gestion d'une patinoire mobile à l'intention des habitant-e-s de Gland dès l'hiver 2010-2011.

Pourquoi une patinoire mobile est-elle souhaitable ?

La réponse apportée par la municipalité au postulat Barioni sur l'état des lieux des infrastructures et installations sportives démontre combien celles-ci sont nombreuses, variées et utilisées.

Toutefois, pour les personnes vivant dans notre commune et ne faisant pas partie d'une société sportive (football, tennis, baskets, gymnastique, etc...), peu de loisirs sportifs et bon marché sont proposés.

Nous citerons tout de même la piste Vita, notre modeste plage et nos jolies balades au long de la Serine et du Lavasson ou encore les itinéraires de nordic walking, soit des activités plutôt estivales.

En conséquence, nous trouvons nécessaire d'offrir la possibilité d'exercer un sport d'hiver peu coûteux, ne nécessitant pas de grands déplacements, sain et en plein air.

Une patinoire mobile présente ces différentes caractéristiques et répondrait aux attentes des familles, des classes, des adolescents désœuvrés qui pourraient la fréquenter librement ou pour lesquels on pourrait organiser des manifestations.

Au vu de la fréquentation de la patinoire mobile de Nyon, nul doute qu'une installation de même type à Gland serait un succès.

Pourquoi déposer auprès du conseil une motion et pas un postulat ?

Parce que:

- *C'est le moyen le plus simple. Le conseil accepte la motion puis la Municipalité vient avec un préavis.*
- *L'entreprise fribourgeoise "La Pati" propose des solutions toutes faites qui ne demandent pas d'études particulières et poussées de la part de la Municipalité.*
- *Le style de réponses aux postulats qui ne permettent pas d'aller de l'avant ne nous convient pas. Ce que nous souhaitons, c'est la réalisation assurée de notre proposition.*

Pour ces raisons, je vous encourage vivement, au nom du PS, à soutenir cette motion.

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

Préambule

Depuis de nombreuses années déjà, la municipalité fournit de gros efforts pour améliorer son offre en matière d'équipements sportifs afin de répondre aux besoins grandissants d'une population en pleine expansion. Ainsi, parmi les principaux projets menés à terme récemment, on peut citer:

- le remplacement du terrain de football en sable par un terrain synthétique au centre sportif "En Bord";
- l'aménagement d'un nouveau Parcours Vita;
- la construction d'un stand de tir à l'arc au lieu-dit "La Ruaz";
- la rénovation de deux terrains de basket à Grand-Champ;
- la mise à disposition d'un droit de superficie pour une nouvelle halle de tennis au centre sportif "En Bord";
- la construction de deux nouveaux courts de tennis extérieurs;
- l'aménagement de 4 parcours de Nordic Walking;
- l'extension du centre sportif "En Bord" par la création d'un nouveau terrain synthétique et de nouveaux vestiaires;

En outre, la municipalité étudie actuellement un projet de nouvelle piscine communale qui devrait vous être soumis prochainement.

Le présent préavis vous propose de compléter l'offre disponible par l'installation d'une patinoire mobile saisonnière pour une période de 4 ans. Cette patinoire serait installée de début décembre à fin février, soit pendant 3 mois, sur les terrains de basket extérieurs du collège de Grand-Champ. Elle permettrait d'offrir une activité hivernale destinée à une large frange de la population.

Descriptif du projet

Le choix d'un site pour l'implantation d'une patinoire mobile est très important pour assurer la réussite d'un tel projet. Plusieurs critères doivent être pris en considération, en particulier:

- se trouver sur un lieu de passage;
- se tenir à distance respectable des habitations voisines (nuisances);
- disposer de places de stationnement en suffisance;
- bénéficier d'une bonne desserte en transports publics;
- se trouver à proximité des écoles (= grande part des utilisateurs).
- limiter les risques de vandalisme.

De plus, plusieurs contraintes techniques se posent pour pouvoir faire fonctionner à satisfaction une telle installation:

- la planéité du terrain;
- la présence d'eau à proximité (borne hydrante) pour la fabrication de la glace;
- la présence d'électricité (ampérage) sur le site;
- les écoulements pour les eaux usées

Après avoir analysé plusieurs sites potentiels, la municipalité estime que le site de Grand-Champ (voir annexe II) est le mieux à même de respecter ces différents critères.

Pour la présente demande de crédit, la Municipalité a choisi de vous proposer une patinoire de 17,5 x 24 mètres, soit 420 m². Pour avoir un ordre de grandeur, sachez que ces dimensions sont les mêmes que celles de la patinoire de Nyon à Rive. Un groupe frigorifique de 98 kW pour fabriquer la glace, une buvette, des WC et un container pour la location des patins viendraient compléter l'équipement prévu.

La municipalité vous propose également de couvrir la patinoire à l'aide d'une cantine afin de pouvoir bénéficier d'une utilisation de la surface de glace quelles que soient les conditions météorologiques (pluie, neige).

Exploitation

Pour une patinoire d'environ 400 m² avec buvette et un service de location de patins, il faut compter avec 2 personnes à plein temps durant toute la saison (3 mois). Il faut également prévoir 1 ou 2 personnes supplémentaires pour la buvette durant le week-end.

En effet, sur la base de l'expérience des autres communes, une personne est nécessaire pour la partie location et buvette et une autre pour l'entretien.

Il faut prévoir environ 150 paires de patin de différentes tailles. Les prix de location oscilleraient de fr. 1.50 pour les enfants à fr. 5.- au maximum pour les adultes. Il n'est pas prévu de demander un prix d'entrée à Gland.

Animation

Différentes périodes d'utilisation pourraient être prévues : publiques, pour les écoles, les cours de patinage, l'école de hockey et le hockey libre, les soirées privées, les discos sur glace, etc.

L'estimation des coûts de l'animation (basée ici sur l'expérience de Nyon) est très difficile à établir, car dépendant en fait de l'organisation mise en place (privés, bénévoles, association, personnel communal, etc.). De plus, cela dépend également des heures d'ouvertures, de la fréquentation de la patinoire et donc de la location des patins, de la fréquentation de la buvette, des réservations privées, etc.

Bien entendu, plus l'activité de la patinoire est grande, plus les coûts sont élevés (présence du personnel, entretien, etc.), mais cela est naturellement compensé par des rentrées de la buvette, de la location des patins, etc. plus importantes.

Selon l'expérience nyonnaise, ce sont plus de 4'000 heures qui ont été consacrées au montage, à l'entretien, à l'exploitation, à l'animation et au démontage du site lors de la saison 2009-2010! La majeure partie de ces heures ont été effectuées par des bénévoles du HC Nyon. En l'état actuel des choses, nous ne connaissons pas de société glandoise en mesure d'assumer une aussi lourde tâche.

Coût

Plusieurs possibilités existent pour disposer d'une patinoire mobile et de ses accessoires: achat de l'installation ou alors location pour 1, 3, 4 ou 5 saisons. L'acquisition de l'installation au bout d'une période de location est également envisageable en déduisant du prix d'achat une part des montants payés pour la location.

Le choix de la municipalité s'est porté sur une location pour 4 saisons. Cette solution permettrait de suivre l'évolution des projets régionaux en cours (St-Cergue, Gland-Nyon) et, parallèlement, de mesurer l'attractivité que génère une patinoire de loisirs auprès de notre population.

Suite à un appel d'offres auprès des deux fournisseurs de patinoires mobiles en Suisse, les coûts liés à un tel projet se répartissent de la façon suivante:

Location patinoire, montage/démontage, mise en glace, y c. groupe frigorifique, surfaceuse et lot de 150 patins	71'000.-
Location cantine (13 semaines), y c. montage/démontage	23'000.-
Location containers (buvette, stockage patins, WC)	20'000.-
Mâts d'éclairage	6'000.-
Installations électriques	2'500.-
Consommation électrique du groupe frigorifique	13'000.-
Consommation électrique buvette+éclairage	2'000.-
Animation et exploitation (buvette, location patins, entretien patinoire,...)	25'000.-
Remise en état du site	5'000.-
Divers et imprévus env. 5%	9'080.-
Montant total des frais annuels HT	176'580.-
T.V.A. 7,6 %	13'420.-
Montant total pour 1 an de location TTC	190'000.-

On obtient donc pour une location sur une période de 4 ans:

Montant total pour 4 ans de location TTC	760'000.-
---	------------------

A cela s'ajoutent quelques achats de base nécessaires à la bonne exploitation du site comme des animaux de glace (pour apprendre à patiner aux petits enfants, des buts de hockey, des séparations de glace,...) pour un montant unique de l'ordre de fr. 15'000.- TTC

Récapitulation:

Achats de base	15'000.-
Montant total pour 4 ans de location	760'000.-
Montant total TTC	775'000.-

Financement

Le financement de cette installation sera assuré par les disponibilités de la bourse communale. En cas d'acceptation par le conseil communal, ces dépenses seront intégrées dans les budgets de fonctionnement des années 2011, 2012, 2013 et 2014.

Position de la municipalité

Ce genre d'installations mobiles est en phase d'expansion très rapide et de nombreuses communes en disposent déjà. Outre la Ville de Nyon évoquée ci-dessus, les communes de Terre-Sainte (à Coppet), Genève, Lausanne, Vevey ou encore Yverdon-les-Bains utilisent une telle installation. Néanmoins, la municipalité doute que leur multiplication soit judicieuse. Elle entend privilégier la voie d'un partenariat avec la Ville de Nyon pour financer ensemble la patinoire mobile implantée dans le quartier de Rive.

A ce titre, elle a déjà approché les autorités municipales voisines pour évoquer cette éventualité qui a du reste reçu un très bon accueil. La municipalité de Gland a envoyé un courrier à son homologue nyonnais afin de disposer d'une réponse formelle de sa part. Ces démarches permettraient ainsi:

- d'améliorer l'offre d'accueil actuelle;
- d'envisager un agrandissement de la surface de glace;
- de proposer aux écoles glandoises des plages horaires réservées.

Une telle façon de procéder pourrait marquer les prémices d'une collaboration régionale pour les projets de patinoire en gestation dans le district.

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la municipalité propose au Conseil communal de renoncer à répondre favorablement à la motion de Madame Favez et, par conséquent, de refuser les propositions de décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu - le préavis municipal n° 82 relatif à la motion de Mme Muriel Favez intitulée "Pour une patinoire mobile";
- ouï - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- ouï - le rapport de la commission des finances ;

considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

- I. - d'accorder le crédit de fr. 775'000.-- et d'autoriser la municipalité à installer et exploiter une patinoire de loisirs pour 4 saisons (2010-2013) pour la période de début décembre à fin février;
- II. - d'autoriser la municipalité à emprunter la somme de fr. 775'000.--

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Le secrétaire:

G. Creteigny

D. Gaiani

Annexes: - illustrations
- plan de situation

ANNEXE I – Préavis n°82
PROJET DE PATINOIRE MOBILE – ILLUSTRATIONS



Patinoire de Vevey



Patinoire de Mendrisio

ANNEXE II – Préavis n°82

PROJET DE PATINOIRE MOBILE – SITE DE GRAND-CHAMP

